

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 11

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La réorganisation militaire. — Une démission.

La réforme militaire paraît en bonne voie. La déclaration faite récemment au Conseil national par le colonel Müller, chef du Département militaire fédéral, justifie les espérances.

Deux courants se manifestaient. L'un favorable à une refonte générale de nos institutions militaires, entraînant une révision de la constitution fédérale, et une nouvelle répartition des compétences entre le pouvoir central et les cantons. L'autre, plus modeste, mais peut-être plus pratique aussi, plus conscient des possibilités actuelles, se borne à réclamer une remise au point de notre législation militaire, dédale de textes dans lequel il est devenu fort malaisé de se retrouver.

Cette dernière opinion l'emporte. Il ne sera pas touché aux articles constitutionnels. Le pacte de 1874 restera intact. Seule la loi organique et celles qui l'ont suivie, amendée et parfois transformée jusqu'en son esprit seront soumises à un travail de reconstitution et de coordination.

Une fois ce travail achevé, — il le sera dans le courant de l'hiver — une sorte de préconsultation populaire sera organisée, analogue à celle qui a présidé à l'élaboration de l'avant-projet de code pénal, analogue aussi à celle à laquelle donna lieu le projet Welti, en 1869. Les propositions du Conseil fédéral seront soumises à l'appréciation de tous les cercles intéressés, de la façon la plus étendue : sociétés d'officiers et de sous-officiers, sociétés de tir, autorités cantonales, groupements politiques, tous les citoyens seront appelés à donner leur avis, de telle façon que la loi à venir puisse être considérée avec justes motifs comme l'expression de la volonté générale.

La base de la législation à l'étude doit être cherchée dans le programme arrêté au mois d'octobre par la conférence des commandants de corps et de division. Nous le rappelons pour mémoire et à titre documentaire.

1. Les commandants de corps d'armée et de divisions sont entièrement d'accord avec le chef du département militaire pour trouver qu'avant d'entre-

prendre une réforme de principe de l'administration, pour laquelle la révision de la Constitution serait nécessaire, il y a lieu de régler par une révision de la loi militaire tout ce qui concerne l'organisation de la troupe et l'instruction.

2. Ils ont appris avec plaisir que le chef du département militaire a accepté une partie des postulats posés dans la conférence du 8 avril 1903 et pourvu à leur exécution.

3. Ils estiment cependant qu'avant la réforme considérable dont il a été parlé, il est nécessaire de régler au plutôt ce qui suit :

I. — Il faut augmenter de la façon suivante la compétence des commandants de troupes :

a) Les commandants de corps d'armée seront chargés d'inspecter les écoles et cours désignés ci-après :

Cours de répétition des corps de troupes qui sont directement sous leurs ordres.

Ecole de recrues, de sous-officiers et d'aspirants officiers.

Cours tactiques et techniques de tous genres des armes spéciales.

Ecole d'état-major.

Cours de l'Ecole polytechnique en ce qui concerne les examens prévus au paragraphe 95 de la loi sur l'organisation militaire.

b) Les commandants de division seront chargés, outre ce qui est prescrit jusqu'ici, des inspections des corps de troupes qui sont directement sous leurs ordres.

c) Les plans d'instruction des écoles militaires seront faits, comme jusqu'à présent, par l'instructeur en chef de l'arme. En revanche, ceux des cours de répétition seront élaborés par les commandants de troupes intéressés et transmis au Département militaire par la voie du service.

d) Il faut modifier le système d'avancement en ce sens que les commandants supérieurs de troupes aient une influence prépondérante en ce qui concerne la proposition de leurs subordonnés.

e) Il doit être émis des prescriptions précises sur les rapports de service du département militaire et de ses fonctionnaires d'une part, et les commandants de troupes d'autre part. Il faudra notamment que les commandants supérieurs de troupes aient le droit de présentation pour les écoles d'aspirants officiers, pour les écoles spéciales de tous genres, ainsi que pour les officiers à envoyer aux manœuvres d'armées étrangères.

f) La conférence des commandants supérieurs de troupes doit avoir lieu régulièrement, et servira de lien entre la troupe et l'administration. Ces officiers doivent être appelés à donner leur avis sur les ordonnances importantes.

Les chefs d'arme seront représentés à ces conférences.

II. — Il y a lieu de réunir sur un seul officier responsable les fonctions de chef d'arme et d'instructeur en chef.

III. — Il appartient au bureau de l'état-major général de s'occuper des prescriptions d'ordre général sur l'appel au service, le rassemblement et l'équipement des corps de troupes, ainsi que de toutes les questions qui se rapportent à l'armée envisagée dans son ensemble.

En résumé, la nouvelle loi devra rechercher une répartition plus logique des compétences entre les organes de l'administration, du commandement

et de l'état-major. Dans l'organisation de l'administration, toutes les simplifications possibles devront être introduites, et les responsabilités plus exactement délimitées. Dans l'organisation du commandement, on veillera de même à déterminer mieux les responsabilités et à donner une action plus réelle et plus constante aux chefs sur le personnel de leurs unités. Dans l'organisation de l'état-major général, on visera à concentrer mieux entre les mains des bureaux responsables de la mobilisation, les attributions qui leur sont nécessaires.

A côté de ce problème de la répartition des compétences, la conférence des commandants supérieurs a mis l'accent sur le développement de l'instruction, et c'est aussi ce qu'a fait le chef du Département militaire fédéral dans sa déclaration. Dans ce domaine, les circonstances paraissent opportunes pour l'introduction d'une réforme depuis longtemps désirée. Que d'articles de journaux militaires, que de rapports de fin de services n'ont pas émis le vœu de cours de répétition annuels !

D'autre part, dans les milieux politiques et économiques, on se prononce de plus en plus pour une concentration des charges militaires les plus importantes sur les classes d'âge les plus jeunes, celles composées des citoyens qui peuvent remplir leurs obligations de soldat avec les moindres sacrifices.

Loin d'être en opposition, ces deux desiderata s'associent. Par le moyen des cours annuels, il devient possible d'affranchir plus rapidement les classes d'âge les plus anciennes de l'appel sous les drapeaux. Actuellement, le maximum légal du temps de service pour le simple soldat d'infanterie, école de recrues et journées d'inspection d'armes comprises, s'élève à 165 jours. Cela suppose l'appel aux cours de répétition des douze classes d'âge, comme on l'a fait pendant quelques années. En reportant cette durée de service sur les premières classes d'âge par le moyen de cours annuels, on obtiendrait une instruction plus solide du cadre et de la troupe, tout en donnant satisfaction aux exigences économiques des citoyens. On arriverait même, sans augmentation de la durée totale du service, à allonger de quelques jours l'école de recrues, ce désir instant et si légitime du corps d'instruction. Le soldat accomplirait ainsi dans sa vingtième année la durée de la convocation à laquelle il est astreint aujourd'hui entre 30 et 32 ans.

Il importe toutefois d'éviter un écueil: celui d'une diminution trop considérable des effectifs de manœuvres. Pour que l'officier, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, tire son entier profit de l'instruction d'une période de manœuvres, il faut mettre sous son commandement un effectif se rapprochant le plus possible de celui dont il disposerait en cas de guerre. Nous bénéficions actuellement de cet avantage. Ce serait payer bien cher les cours annuels s'il fallait le faire au prix de sa perte. Il ne sera du reste pas difficile de trouver une combinaison qui soumette à

l'appel, les années de grandes manœuvres, le nombre de classes d'âge nécessaire pour maintenir l'effectif des bataillons aux environs de 800 hommes.

La proposition des cours annuels est très loin d'être une nouveauté. Nous avons fait allusion plus haut au projet Welti de réorganisation militaire en 1869. Ce projet, qui préconisait, comme on sait, la centralisation de l'instruction introduite dans la loi de 1874, prévoyait, pour l'infanterie, après une école de recrues de cinq semaines, sept cours annuels de six jours. Dans les discussions du projet, discussions très animées auxquelles se livrèrent les sociétés d'officiers cantonales, l'opinion fut à peu près unanime à trouver insuffisante cette durée de service. De nombreuses propositions se firent jour qui toutes réclamèrent des convocations d'une plus longue durée. L'école de recrues de six semaines et les cours bisannuels de 18 jours peuvent être considérés comme un compromis entre les tendances qui se manifestèrent à cette occasion.

Sauf erreur, l'avant-projet actuellement à l'étude viserait à exercer, au point de vue de l'instruction du tir, un partage entre l'instruction dans l'armée et l'instruction dans les sociétés de tir. Une fois le tir individuel accompli dans les écoles de recrues, les exercices réservés aux cours de répétition de détail seraient essentiellement ceux des tirs de combats. Les exercices individuels seraient accomplis dans les sociétés, cela chaque année. On obtiendrait ainsi un double avantage : celui de gagner du temps pour l'instruction tactique pendant les cours militaires, et celui de donner plus de stabilité aux sociétés de tir.

Ce n'est pas à dire que partout, dans toutes les sociétés de tir, les exercices militaires s'exécutent avec le complet sérieux désirable. Toutefois, depuis quelques années, depuis la création des commissions de tir entre autres et la simplification de la comptabilité, d'incontestables progrès ont été réalisés ou sont en voie de l'être. Les exercices de nos cours de régiments ne sont d'ailleurs pas irréprochables non plus. Que de fois le temps ou trop court ou défavorable n'oblige-t-il pas de les précipiter, au grand dommage du développement du tireur. Si la nouvelle organisation attribue au tir de combat les heures consacrées jusqu'ici aux exercices individuels, nous ne perdrons pas au change.

Cette question, avec nombre d'autres également importantes, viendra en discussion quand sera rendu public l'avant-projet de loi. Nous aurons maintes occasions d'y revenir.

. . .

Une démission vivement commentée est celle du colonel Hungerbuhler, chef de l'arme de l'infanterie. Elle n'est pas officielle encore, mais n'en est pas moins certaine. Les journaux quotidiens l'ont motivée par le désir du démissionnaire de n'être pas un obstacle à l'exécution des plans de

réforme. Cette explication peut être exacte. Toutefois, nous ne serions pas surpris si la démission du colonel Hungerbuhler se rattachait pour une part au récent discours du chef du département militaire fédéral. Celui-ci a reconnu la possibilité d'une fusion des fonctions de chef de l'arme et de celles de l'instructeur en chef. Bien que cette déclaration n'ait eu en vue qu'un changement de système futur, elle a rendu un peu délicate la situation du chef de l'arme. Son départ sera certainement regretté dans l'administration militaire supérieure à laquelle il a rendu de nombreux services.

F.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(*De notre correspondant particulier.*)

Trois décès. — Mutations. — L'artillerie lourde dans le règlement sur le service en campagne. — La question des obusiers. — Académie technique militaire. — Le pionnier Kitto. — Condamnations pour mauvais traitements aux soldats. — Menus faits. — Quelques livres.

Je débute par le décès d'un personnage en vue. Le président du Tribunal militaire de l'Empire, général Jules Freiherr v. Gemmingen a succombé à une grave maladie le 23 octobre. Il a rempli ses fonctions depuis la création de ce Tribunal, soit depuis le 1er juillet 1900, le Tribunal lui-même ayant commencé ses opérations le 1er octobre. v. Gemmingen appartenait à la Prusse orientale où il est né en 1843. Il fut élevé dans le corps des cadets; il entra en 1862 au régiment de fusiliers de la Garde avec lequel il prit part à la guerre de 1866, puis en 1867 au régiment d'infanterie d'Anhalt n° 93 avec lequel il marcha contre la France en 1870-71. Il prit part spécialement aux batailles de Beaumont, de Sedan, au siège de Paris et au combat d'Epinay comme adjudant de régiment. Il fut décoré de la croix de fer 2^e classe et d'une décoration d'Anhalt.

Ayant ainsi le pied dans l'étrier, il parcourut les échelons de la hiérarchie militaire tantôt à l'état-major, tantôt au ministère de la guerre, tantôt dans la troupe. Major-général en 1894, il est nommé directeur du département administratif au ministère de la guerre; obtient en 1898, comme lieutenant-général, le commandement d'une division, et enfin passe à la dignité dans laquelle il a terminé sa vie. En 1902, il avait été promu au grade de général de l'infanterie.

On admet qu'il s'est acquitté de ses fonctions judiciaires avec autant de discréption que de succès; sa tâche était délicate, puisqu'il s'agissait d'inaugurer le régime nouveau, celui de la procédure orale et publique.

Son remplaçant, le général commandant le IX^e corps d'armée von Massow lui a succédé à titre définitif.

Un second décès présentant quelque intérêt est celui du général d'infanterie a. d. v. Viebahn, survenu le 4 octobre. Le défunt était âgé de 63 ans. Il a été successivement membre du cabinet militaire de l'empereur, chef de section et directeur de département au ministère de la guerre où lui avait été conféré le rang de général commandant de corps d'armée.

Enfin, troisième décès, celui du général de cavalerie von Larisch, âgé de 79 ans, et qui, commandant le 16 août 1870, à Vionville, un régiment de cuirassiers, participa à la fameuse chevauchée de la mort de la brigade de Bredow, qui dégagea notre infanterie à ce moment-là si compromise.

* * *

Les mutations d'octobre ont revêtu peu d'importance. Un commandant de brigade d'artillerie de campagne, major-général Hoppenstedt (la 19^e à Oldenburg), le commandant de la place de Diedenhofen (Thionville), major-général Muller, et le commandant des pionniers du XV^e corps d'armée, colonel Schmithals, ont démissionné. La 19^e brigade d'artillerie de campagne a passé au colonel v. Zimmermann, commandant du 1^{er} régiment d'artillerie de campagne de la Garde, qui avait été nommé lieutenant au 7^e régiment en septembre 1870 et porte la croix de fer à la suite de cette campagne. Le nouveau commandant de Diedenhofen est le colonel Frh. v. Lüdinghausen gen. Wolff, qui commandait le 4^e régiment de la garde à pied. Le chef du bataillon d'aérostiers Klussmann a reçu un régiment d'artillerie de campagne ; son successeur a été choisi dans le grand état-major, major v. Besser. Le commandant de la brigade d'occupation en Asie orientale, major-général v. Rohrscheidt, a été relevé de ses fonctions et a obtenu un congé de six mois. Il a fait partie de l'expédition en Chine dès le début. Son successeur est le major-général Petzel. — Ont été promus en résumé : 6 colonels, 7 majors, 45 capitaines et lieutenants ; démissionnaires : 2 majors-généraux, 6 colonels, 6 majors, 36 capitaines et lieutenants.

En Bavière, le gouverneur de la forteresse d'Ingolstadt, lieutenant-général Ritter v. Landmann, avait remis sa démission l'été passé. Ce n'est que maintenant que lui a été désigné son successeur en la personne du commandant de la 4^e division, à Würzbourg, lieutenant-général Gerstner, remplacé lui-même par le major-général comte Eckbrecht v. Dürckheim-Montmartin ; celui-ci était à la tête d'une brigade d'infanterie à Ratisbonne.

* * *

Notre *Règlement sur le service en campagne* a subi une modification d'une certaine portée. Notre artillerie lourde de campagne qui embrasse ordinairement l'obusier lourd de campagne (15 cm.) et le mortier en acier

de 21 cm. (par exception le canon à tir rapide de 10 cm. et même le canon lourd de 15 cm.) avait sa place dans la colonne de marche d'un corps d'armée ou d'une armée à la queue des troupes combattantes, voire même derrière le premier échelon du train et des colonnes de munition. Ce n'était qu'au cas où l'on dût prévoir son emploi à bref délai qu'elle devait être avancée immédiatement après le gros. Cette prescription avait pour effet de maintenir le plus souvent l'artillerie lourde si loin en arrière que son utilisation ne pouvait être prévue que pour le lendemain de la prise de contact avec l'adversaire. L'assaillant risquait de se heurter à une position de campagne fortifiée occupée par de l'artillerie lourde sans lui-même disposer de la sienne dès les premiers instants. Réduit à son artillerie de campagne, il se trouvait en état d'infériorité avec la perspective même d'un échec sérieux. Il y a lieu d'ajouter du reste que la pièce la plus importante est toujours l'obusier lourd de campagne, lequel est doué d'une certaine mobilité. Le mortier de 21 cm. exige des plateformes pour se mettre en batterie et des emplacements spécialement préparés. Il ne sera donc guère possible d'utiliser son feu le premier jour, tandis que l'obusier lourd se met en batterie sans aucun préparatif. C'est principalement en considération de cette arme qu'a été modifié l'ordre de marche. Dorénavant l'artillerie lourde suivra l'infanterie du gros, à moins que l'on ne marche à l'attaque d'une position de campagne fortifiée auquel cas elle sera poussée assez en avant pour pouvoir entrer en ligne au moment propice. Dans ce cas également, elle adjoindra ses reconnaissances d'officiers et ses voitures d'observation même à la cavalerie de l'avant-garde; les officiers doivent choisir les positions et tout organiser pour l'ouverture du feu : désignation des buts à battre, emplacements des observations, établissement des communications téléphoniques, etc. L'artillerie lourde joue ainsi les premiers violons, et il pourra arriver que l'ordre de marche reporte les batteries de campagne derrière elle et que toutes deux ouvrent le feu simultanément. — Quant aux bataillons de mortiers, on leur prépose de l'infanterie destinée à les aider soit dans les passages difficiles soit pour la construction des emplacements. Les voitures plates formes suivent immédiatement les voitures d'observation. En marche, la bouche à feu utilise un chariot de transport; la pièce sur affût est d'un poids trop élevé pour se mouvoir en terrain un peu varié. En général, les mortiers dont les batteries de quatre pièces comptent 33 voitures sont peu faits pour la guerre de campagne. On ne saurait néanmoins se priver de leur service si l'on risque de rencontrer des positions fortifiées même provisoires.

L'obusier lourd est beaucoup plus maniable; la batterie de six pièces ne compte que 24 voitures qui peuvent même avancer au trot. Ainsi vont se modifiant les opinions et les règles posées. Nous avons l'obusier de campagne léger dont l'effet est respectable déjà contre des abris. On

insiste maintenant davantage sur l'obusier lourd, considéré comme procurant des résultats plus décisifs dans l'attaque contre des fortifications semi-permanentes ou même passagères. Et l'on ne s'est pas fait faute de modifier le règlement en conséquence.

Puisque j'ai parlé de l'obusier léger de campagne je cite une brochure publiée par un ex-divisionnaire, Georg v. Alten, commandant, de 1900 à 1902, de la 2^e division à Interburg. Alten, qui est sorti de l'infanterie, s'est hasardé sur le terrain un peu épineux de l'artillerie. Il avait publié d'abord une brochure sur la question des nouveaux canons, soutenant la thèse du recul sur l'affût et des boucliers protecteurs, mais se déclarant adversaire des idées de Reichenau sur la réduction du calibre des pièces de campagne et la suppression du shrapnel. En passant, il s'était déclaré pour l'élimination des obusiers de campagne qui lui semblent un luxe en tant qu'hôtes perpétuels de l'ordre de bataille. D'après lui, les troupes sérieusement abritées sont rares en campagne ; s'il s'en rencontre on ne saurait contre elles prononcer sans autre l'attaque décisive. Il faut de grosses pièces que l'on peut alors attendre, et dont il n'est pas indispensable de s'encombrer en permanence. v. Alten est ainsi aux antipodes de l'opinion régnante. Il n'a d'ailleurs pas l'intuition parfaite des nouvelles pièces ; c'est ainsi que le recul sur l'affût représente à ses yeux un mouvement « rapide comme l'éclair » ; et il se déclare incertain si le recul sur l'affût et les boucliers protecteurs sont admissibles pour les obusiers.

D'une façon générale, l'opinion qu'il a émise est si nettement défavorable aux obusiers de campagne, alors cependant que ces pièces appartiennent à notre système d'artillerie, qu'il lui a paru indispensable d'alléguer des preuves à l'appui de ses thèses. De là la nouvelle publication dont il a enrichi la littérature de l'artillerie, brochure intitulée *Contre l'obusier de campagne*, et dont le volume dépasse de plus du double la première.

Dans l'avant-propos, il précise son opinion. Il n'entend pas parler de l'obusier lourd de campagne. Il n'éprouve grère pour lui de sympathie, à la vérité, mais ce canon est rendu indispensable par les forts d'arrêt qui protègent les frontières de nos voisins. Il pense que les armées l'emmèneront même après avoir passé la ligne des forts afin de l'employer encore contre des fortifications provisoires ; mais il ne nous cache pas les difficultés qui résulteront de trop longues colonnes — un bataillon de quatre batteries d'obusiers lourds tient 4 km. — dans l'ordre de marche des corps d'armée. « Ces grosses pièces ne sont pas des pièces de bataille elles ne sont pas créées pour résoudre les problèmes de l'artillerie de campagne. »

Il se borne donc à faire le procès des obusiers expressément construits

pour la guerre de campagne, tels ceux de 12 cm., et spécialement notre modèle. Malgré cette limitation, la discussion peut intéresser ailleurs que chez nous.

L'auteur se trompe en prétendant que l'artillerie de campagne allemande a passé par une période idéale où elle a joui non seulement de l'unité du calibre, mais de l'unité de projectile. Jusqu'en 1896 nous avons toujours eu trois projectiles, le shrapnel, l'obus et la boîte à mitraille. Dès lors, nous n'avons renoncé qu'à la mitraille. Il est vrai que l'introduction de l'obusier léger a rompu l'unité du calibre, mais par nécessité, les tacticiens ayant réclamé de l'artillerie de campagne une pièce mobile capable en même temps de fouiller les abris des positions de campagne fortifiées par le moyen d'un tir courbe, d'une espèce de feu vertical. Mais il ne s'agit pas là d'une pièce d'un caractère spécial comme l'obusier lourd qui ne tire qu'un obus brisant armé d'une fusée à percussion. L'obusier léger suppose aussi la trajectoire tendue, et le shrapnel et l'obus qu'il lance sont armés tous deux d'une fusée à double effet. Il peut donc servir de canon, avec plus d'effet, son projectile ayant plus de poids. L'obusier ne conduit nullement à amoindrir le rôle des canons, comme le lui reproche l'auteur, quand il n'y a pas d'abris à démolir. — Il est exact toutefois que la justesse du tir contre des buts horizontaux de petites dimensions comme les abris laisse à désirer ; quand leur situation n'a pu être suffisamment reconnue, un grand nombre de coups devient nécessaire ; dans ce cas, il faut, en effet, exécuter en quelque sorte un tir progressif avec fauchage, lequel coûte des munitions. Mais qui ne veut pas consentir à ce sacrifice doit renoncer à chasser le défenseur de ses abris.

L'artillerie est fondée à repousser les reproches que v. Alten lui adresse. Elle satisfait aux exigences que l'état-major général et le chef de l'armée lui ont imposées et s'il lui faut des munitions en grande quantité, c'est qu'il n'y a pas moyen autrement.

* * *

L'Académie technique militaire a inauguré son premier cours le 1^{er} octobre. 50 lieutenants en premier et en second y ont été appelés. Le programme comportera trois cours en trois années. L'admission peut dépendre d'un examen écrit subi dans la garnison. On exige les connaissances de mathématiques et de physique du baccalauréat. L'étude des langues étrangères est facultative. Les cours des officiers du génie et des troupes des communications sont accessibles aux autres armes. Dans les intervalles des cours les officiers serviront dans les autres armes que la leur et exceptionnellement dans les instituts techniques. L'académie est subordonnée à l'inspection générale des instituts d'instruction et d'éducation militaires.

Une commission d'officiers d'artillerie roumaine, sous les ordres du général Koanda, du ministère de la guerre, s'est rendue en Allemagne pour étudier les derniers progrès dans le domaine de l'artillerie, spécialement le procédé Krupp adopté pour la transformation de notre canon de campagne en une pièce à recul sur l'affût.

Nos deux usines de construction de matériel d'artillerie, Krupp et la Rheinische Metallwaarenfabrik, prendront part au concours ouvert par la Serbie pour un nouveau canon de campagne à recul sur l'affût.

Je vous ai parlé en son temps du jubilé de cinquante années de service fêté le 1^{er} octobre par le général d'artillerie v. Hoffbauer. Le jubilaire a été honoré d'un télégramme de l'empereur. Le monarque rappelle le long service de paix et les trois campagnes dans lesquels Hoffbauer s'est distingué, insistant sur ses mérites comme instructeur et propagateur du développement de son arme, l'artillerie de campagne.

* * *

Le siège et l'enlèvement des retranchements de Düppel en 1864, notre première action sérieuse depuis 1815 (je passe sous silence la lutte contre la révolution de 1848-49), sont presque oubliés ; on n'en parle plus ; tout a été éclipsé par les opérations de 1870-71. De temps à autre seulement un incident remet en mémoire quelque fait glorieux de la campagne. Telle la mort survenue un de ces derniers jours d'un simple pionnier du 3^e bataillon nommé Kitto. Il avait fait la brèche dans la palissade de la redoute n° 4 en y attachant un sac de poudre auquel il mit le feu. Son camarade Klinke qui travaillait avec lui périt. Sans cet acte de courage il eut été impossible de pénétrer dans la redoute. Le commandant actuel du bataillon a consacré à Kitto un article nécrologique dans le *Militär-Wochenblatt*.

* * *

Je n'aime pas beaucoup m'arrêter aux mauvais traitements commis sur des soldats par des sous-officiers, même par des officiers. Je fais aujourd'hui une exception à cette règle, ayant trouvé des renseignements authentiques dans la *Gazette de Cologne*. Le mal a pris un sérieux développement. De fin juin à fin septembre 1903, 80 condamnations ont eu lieu par les tribunaux militaires pour abus d'autorité et mauvais traitements. La somme des condamnations privatives de la liberté représente 27 ans 1 mois 10 jours. Dans ce nombre, des officiers figurent pour 11 condamnations. Un sous-officier s'est vu infliger une peine de 8 ans de détention. La statistique des trois premiers trimestres de 1903 accuse 159 condamnations. Il est très difficile d'extirper ce mal excessif ; beaucoup d'officiers en ont discuté dans la presse. Le meilleur moyen consiste dans l'éducation des sous-officiers et des jeunes officiers. C'est un moyen préventif et ce sera le meilleur, mais il exige du temps.

* * *

Pour la première fois depuis l'annexion on a attribué des conscrits lorrains aux régiments en résidence dans la province. On les envoyait précédemment dans la Prusse rhénane et même plus loin.

Le Ier corps d'armée bavarois va être armé du fusil 98 ; l'opération n'est pas aussi rapide qu'on se l'était imaginé.

On raconte que les officiers japonais commandés à l'usine d'Essen ont été rappelés par leur gouvernement en prévision d'une guerre avec la Russie. Je ne crois pas à cette explication. Il doit y avoir simple coïncidence. Du reste les Japonais ont invité le major-général v. Rohrscheidt à assister à leurs manœuvres du mois de novembre. C'est là un pronostic de paix on ne saurait plus concluant.

* * *

Laissez-moi, pour terminer, vous entretenir de littérature militaire. Elle est en période de fécondité. Je signale un nouveau volume d'un ouvrage commencé il y aura tantôt deux ans par la section historique I de l'état-major général. Je vous en ai dit deux mots dans mes chroniques de janvier 1902 et de juin 1903 à l'occasion des deux premiers volumes. Il s'agit des : *Etudes de l'histoire des guerres et de la tactique*. Le volume qui vient de sortir de presse est le troisième : *Le succès dans la bataille. Par quels moyens fut-il obtenu ?*

L'état-major n'entend pas traiter des qualités des troupes ; il se limite à la personnalité du chef et à la fortune qui, en général, ne favorise que les vaillants. Le volume énumère un grand nombre de batailles du siècle passé. Il n'est pas d'une étude difficile et constitue plutôt une attrayante lecture, mais d'une grande profondeur. Il y a beaucoup à apprendre. — Le général v. Verdy du Vernois continue ses études de guerre, soit la troisième partie de sa *Stratégie*, deuxième livraison, *Einzelgebiete*. L'infatigable Kunz nous offre la 16^e livraison de ses *Exemples tirés de la guerre franco-allemande 1870-71*, qui examine les combats autour d'Elsasshausen, le 6 août 1870. Je cite trois *Historiques de troupes* : du 2^e régiment d'infanterie de Nassau, n° 88, par le colonel Isenbart ; du bataillon de chasseurs hanovriens, n° 10, par les capitaines v. Gottberg et v. Eschwege ; du bataillon du train brandebourgeois, n° 3, par le capitaine Schreiber.

Le régiment 88 a été créé en Nassau l'an 1808 et a participé à la guerre contre l'Espagne sous les étendards de Napoléon Ier, jusqu'en 1813 ; de là, il passa au service de la Hollande jusqu'en 1820. Le régiment actuel date de 1866. L'historique du bataillon n° 10 embrasse un siècle, de 1803 à 1903. Jusqu'en 1816 ce bataillon appartint à l'armée anglaise à titre de légion allemande ; il servit ensuite le Hanovre, pour devenir prussien à partir de 1867. L'histoire du bataillon du train a beaucoup d'analogie avec celle du train de la Garde ; je puis renvoyer le lecteur à ma chronique de juin 1903.

Wernigk a réédité pour la huitième fois son manuel à l'usage des volontaires d'un an de l'artillerie de campagne. Une publication analogue pour le train nous est offerte par Eiswaldt (5^e édition). Détient le record le manuel à l'usage des volontaires d'un an de l'infanterie, par Dilthey ; il en est à sa 30^e édition.

Je termine par une œuvre fort intéressante du lieutenant-colonel saxon Moritz Exner, chef des archives de guerre, à Dresde : *Conduite des guerres, institutions militaires et histoire de la guerre nationale d'Allemagne*. Le livre est destiné au grand public que l'auteur veut orienter en combattant non seulement pour le maintien, mais aussi pour le renforcement de notre puissance militaire. Un peu *pro domo*, ce volume, mais c'est une nécessité en présence de l'opposition menée contre nos institutions militaires, surtout de la part de la démocratie-socialiste.

CHRONIQUE ANGLAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Création de guides militaires. — Lord Kitchener aux Indes. — Le service sanitaire sur le champ de bataille. — Achat de chevaux. — A propos de conserves. — Les Boers au Somaliland.

Le War Office a donné sa sanction à un projet de création de guides militaires, proposé par le colonel W. L. Davidson, commandant de l'artillerie du district du Nord-Est, et ce corps est en train de se former. Il servira, dans l'éventualité d'une invasion, à former des postes d'observation sur les côtes, à défendre des places de débarquement jusqu'à l'arrivée des troupes régulières, à assurer certains services dévolus aux non-combattants. Ses hommes, recrutés dans toutes les classes de la population, porteraient, en temps de guerre, des brassards et des bandoulières, seraient organisés et commandés militairement et considérés comme des soldats combattants. Ils n'auraient du service militaire à fournir qu'en cas d'invasion. Les essais vont commencer en petit puis s'étendentront à mesure que le système se perfectionnera.

— L'influence de lord Kitchener sur l'armée de l'Inde se fait sentir chaque jour. Tantôt il prend les mesures nécessaires au perfectionnement et au complément des troupes indigènes, tantôt il ordonne et dirige des exercices et des manœuvres. Il est partout. Il a publié dernièrement un ordre dans lequel il exprime le regret de voir les soldats anglais se mal comporter trop souvent à l'égard des soldats indigènes et son intention de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir ces regrettables incidents. Cet ordre a été lu par trois fois à tous les soldats, et chaque mois les

officiers seront chargés de rappeler aux troupes anglaises de se garder de pareils procédés.

— On a institué, il y a quelques années, un concours triennal en la mémoire de Thomas Alexandre, qui fut directeur général de l'« Army medical Department » de 1858 à 1860. Les travaux de concours de cette année viennent d'être publiés, et il peut être intéressant d'en parler, en laissant de côté la partie technique de la question. Il s'agissait de traiter des blessures causées par les projectiles des armes à feu modernes à petits calibres et de la manière de les soigner pendant une campagne.

On s'imagine généralement qu'il est absolument nécessaire qu'un blessé soit transporté le plus rapidement possible loin du champ de bataille jusqu'aux places de pansement régimentaires, quand au contraire on devrait réfléchir qu'il peut souvent avoir à souffrir de ce transport, s'il est fait par des mains inexpérimentées, et qu'il vaudrait mieux donner les premiers soins presque sur place. La nuit en particulier il sera préférable de le laisser sur les lieux et d'attendre au jour pour le soigner, à moins qu'il ne fasse trop froid; il est rare qu'un blessé succombe par suite du sang qu'il a perdu.

Il est donc désirable de développer le plus possible le service des premiers secours à donner aux blessés et d'instruire plus à fond les infirmiers et les brancardiers. Les médecins ne peuvent être partout, il faut donc augmenter le nombre des infirmiers et ne plus se contenter de deux hommes par compagnie. C'est dans ce sens surtout qu'il faudrait perfectionner le service sanitaire. On ose espérer que les autorités du service médical de l'armée écouteront ces conseils dictés par l'expérience.

— La commission royale qui s'occupe de l'encouragement de l'élevage des chevaux en Grande Bretagne a déposé, au mois de juillet, son rapport devant les deux Chambres. Elle a voué une attention toute spéciale à la question de la remonte de l'armée, et a exprimé l'avis qu'il y aurait grand avantage pour le service public et l'élevage des chevaux, à acheter les chevaux de remonte entre 3 et 4 ans. Elle a également publié une liste des éleveurs de chevaux dans tout le royaume, en engageant le War Office et le Remount Department à en faire usage et à faire leur possible pour que les meilleurs chevaux ne soient pas toujours achetés par les agents des gouvernements étrangers. L'inspecteur général des remontes, le major-général W. R. Truman, a été obligé de se retirer, vu son âge avancé; il a été remplacé par le colonel F. W. Benson, qui fut chef d'état-major de la 6^e division dans la guerre sud africaine. Le colonel F. W. Benson a servi plusieurs années en Inde et en Egypte, et est partout considéré comme un officier de valeur et d'expérience. Il sort du 21^e hussards.

On n'a pas toujours été satisfait de la qualité des conserves pour l'armée, expédiées les derniers temps de la guerre sud-africaine. Il a fallu procéder, il y a quelques mois, à un examen, dont le résultat a été la destruction d'une grande quantité de cette marchandise. On a dû, par exemple, faire disparaître 300 332 livres d'avoine reçue il y a à peu près deux ans et qui s'était gâtée dans les meules; puis 800 livres de biscuits reçus dans les derniers six mois et qui avaient souffert de l'humidité. Il en a été de même pour 28 gallons de jus de citron qu'on a trouvé avarié. Enfin, ce qui est plus grave, il a fallu détruire 1 669 382 rations de viande et de légumes dont un quart au moins était complètement décomposé. L'enquête a démontré que l'intérieur des boîtes était noirci et rongé par place et qu'il aurait été dangereux d'en faire manger le contenu aux soldats. On ne saurait donc prêter trop d'attention à la qualité de ces conserves et il est nécessaire d'exiger des fournisseurs une marchandise de bonne condition.

On sait qu'il avait été formé pour l'expédition dans le pays des Somalis un contingent de Boers. Ces hommes endurcis aux fatigues, habitués aux privations ont cependant souffert considérablement dans ce pays. Ce qui les a le plus éprouvés, c'est le manque d'eau. Il était fort difficile d'en transporter et l'on n'en trouvait que dans des puits, très éloignés les uns des autres, où elle était exécrable, pleine de vers et puante; on y trouvait même des restes humains. Les hommes vivaient surtout de riz et de dattes. Ils ne sont pas enchantés des chameaux somalis qui ne portent pas plus qu'un âne. Ils ont en revanche une excellente opinion des capacités guerrières des Somalis, des porteurs de fusils, comme des porteurs de lances et sont persuadés qu'il n'y a rien à faire contre les troupes du Mullah pendant la saison des pluies, qu'il faut attendre la saison sèche et s'emparer de tous les puits.

De tout le contingent boer, aucun homme n'a été tué, un seul est prisonnier du Mullah. Ils racontent qu'ils étaient à trois milles à peine du colonel Plunkett quand celui-ci fut cerné, mais qu'ils ne purent aller à son secours étant eux-mêmes aux prises avec l'ennemi. Ils sont actuellement rentrés dans le sud de l'Afrique, leur engagement étant terminé; quelques-uns auraient voulu le renouveler, mais la majorité a refusé à cause des changements continuels qui se produisaient parmi les officiers anglais qui les commandaient.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(*De notre correspondant particulier.*)

Démission du général Linarès. — Le nouveau ministre de la guerre. — Mécontentement général. — Véritable source du mal. — Les milices en Espagne. — Manœuvres en Andalousie. — Le général Benitez. — Modification de l'amortissement des vacances.

Le marasme dans lequel se trouve depuis quelque temps notre vie militaire, m'a obligé, à regret, d'interrompre mes chroniques. Peut-être même devrais-je m'abstenir cette fois encore, tenant compte de l'intérêt relatifs de mes renseignements. La crainte de paraître oublier mes devoirs de fidèle informateur de la *Revue* fait taire mes scrupules et me met la plume à la main.

Dans ma précédente chonique, je vous entretenais des espérances qu'avaient fait concevoir les projets de réformes du général Linarès. Ces projets, tout en maintenant un système suranné qui fait de nos institutions militaires une vieillerie aussi respectable qu'inutile, étaient cependant louables. Certains d'entre eux introduisaient d'incontestables améliorations; d'autres auraient pu corriger certains abus, voire même de graves vices organiques. Mais comme je me proposais au mois de juillet d'aborder à votre intention l'étude des dits projets, le général Linarès, à la suite de la démission du cabinet présidé par M. Silvela, dut quitter le ministère de la guerre.

Le terrain de la politique m'est interdit ce dont je me félicite. Je me garderai donc de vous entretenir de cette fameuse crise suivant immédiatement un vote de confiance de la Chambre et, par-là même tellement inexplicable pour qui n'est pas au courant des opinions régnantes dans certains milieux haut placés, que d'aucuns l'ont appelée « crise orientale » à cause de son aspect quelque peu mystérieux. Ni les explications de M. Silvela, ni celles de son successeur, M. Villaverde, n'ont eu l'heure de convaincre l'opinion publique. On reste persuadé, en Espagne, que quelque chose de grave et probablement d'incorrect s'est passé où seuls pénètrent les regards de certains privilégiés, à supposer que soient privilégiés ceux dont le plaisir suprême est de fouler les tapis des demeures royales.

On n'a donc pas accordé grande confiance aux déclarations officielles. Elles indiquaient comme motif de la crise des divergences sérieuses dans le cabinet sur l'opportunité de crédits extraordinaires destinés à l'augmentation de nos forces militaires, notamment à la rapide reconstitution de notre marine. On n'y a pas ajouté foi, bien que M. Villaverde, dont la compétence financière est notoire autant que son critère est favorable aux budgets réduits, eût été chargé de former un nouveau cabinet con-

servateur. Il faut reconnaître, d'autre part, que l'opinion générale a pu trouver confirmation de ses croyances dans les paroles pleines d'amer-tume, prononcées dernièrement, à la Chambre, par M. Silvela et dans les-quelles le chef du parti conservateur a exprimé tout son découragement, son impuissance à gouverner, son manque de foi et d'espérance (*sic!*) et partant son intention irrévocable de se retirer de la vie publique. A la suite de cette déclaration, le parti conservateur va se trouver dans la même situation que le parti libéral, privé par la mort de M. Sagasta, de chef, de direction et de discipline. Ceci suffit à expliquer la triste situation où se débat notre politique.

Avec le départ du général Linarès, les délices du *statu quo* nous de-meurent acquises; le général Martitegui, le nouveau ministre de la guerre, n'est pas, de son propre aveu, préparé pour cette charge. En bon soldat, il en a assumé la responsabilité, comme il l'eût fait pour tout autre com-mandement dont il eût plu au roi de le revêtir; mais ce lieutenant-général, l'un des moins anciens dans son grade, est arrivé à la plus haute situation de l'armée avec peu ou point d'enthousiasme pour réaliser des réformes. Ce fait ressort nettement du budget qu'il vient de déposer à la Chambre et d'après lequel nous aurions, pour l'année 1904, un effectif permanent de 83 000 hommes de troupes. D'innovations, on n'en connaît pas d'autres jusqu'à présent que la proposition de donner de l'avancement aux seconds-lieutenants qui auraient plus de trois ans de grade.

Nous conserverons donc probablement notre armée permanente com-posée d'unités squelettes, bonne tout au plus à seconder les forces de police et à réprimer quelque grève. Rien ne se fait pour modifier le sys-tème de recrutement en vigueur, organiser les unités supérieures et les réserves, perfectionner l'instruction militaire, fixer un plan de défense du pays, acquérir le matériel nécessaire, éliminer le personnel en excédent et tant d'autres réformes qui permettraient de doter l'Espagne d'institu-tions militaires conformes aux nécessités et aux progrès de notre temps.

Les perspectives d'un prochain avenir aussi sombre que fatal déter-minent forcément, chez le plus grand nombre, une dépression morale qui n'a rien de réjouissant. Les illusions s'en vont, le pessimisme gagne, le découragement se généralise. De là un état d'esprit passablement dange-reux, se traduisant par des critiques acerbes, parfois injustes. Ce qu'il y a de plus lamentable dans ce mécontentement général de nos officiers, c'est qu'en vertu de je ne sais quel phénomène psychologique, la question à mon avis, n'est pas envisagée de haut : on reproche aux politiciens — voire même à la nation — de ne pas aimer l'armée; on rejette sur les par-tisans des économies budgétaires toute la faute du manque de ressources ; on s'en prend à celui-ci ou à celui-là de ce que l'armée ne soit pas choyée, et nul n'a l'idée de réfléchir avant d'accuser. En allant au fond des choses, on découvrirait, j'en suis sûr, que l'armée a aussi sa part de

torts, qui a contribué à l'amener au point où elle en est. Elle a commis l'imprudence de ne pas tenir compte assez de l'évolution; fière de sa force, elle est restée à l'écart, au lieu de se rapprocher du corps social pour lui inculquer ses vertus. Tant qu'elle a été heureuse, son prestige n'a pas été discuté; elle a été souveraine; mais, hélas! les malheurs sont venus; on lui a tourné le dos: c'était à prévoir.

Dans ce moment suprême, il eût fallu créer une armée vraiment nationale, supprimer l'exonération du service militaire à prix d'argent, faire endosser, ne fût-ce que pour quelques semaines, la capote du soldat aux non-prolétaires, généraliser l'instruction militaire, faire, en somme, de l'armée quelque chose de plus qu'un instrument au service du pouvoir central.

Tout cela, pour une raison au pour une autre, aucun ministre de la guerre n'a eu l'idée de le demander énergiquement. Nous touchons les conséquences de cette faiblesse, et malheureusement bien peu nombreux sont ceux qui se doutent de l'origine vraie des maux que nous déplorons si profondément.

Telles mes réflexions en entendant, il y a peu de jours, la parole éloquente du brillant officier supérieur chargé de la conférence d'ouverture aux cours d'instruction donnés au Cercle des officiers de Madrid (Centro del Ejército y de la Armada). Cet officier est un colonel d'infanterie très distingué, et j'aurais aimé à le voir profiter de l'occasion qui lui était offerte pour mettre le doigt dans la plaie. Au lieu de cela, il a prononcé un magnifique discours, faisant l'apologie de nos généraux d'autrefois et criant à la persécution. Les jeunes officiers qui assistaient à la cérémonie seront sortis convaincus qu'ils sont des victimes et que leur admiration est due à ces hommes aussi néfastes que vaillants, dont le titre peu enviable est d'avoir fourni aux langues étrangères le néologisme *pronunciamiento*, ce qui, ailleurs qu'en Espagne, suffirait à ternir leur mémoire.

C'est contre de telles aberrations que s'élèvent les hommes qui ont échappé à la suggestion du passé. Grâce à leurs efforts, on peut constater quelques symptômes, si faibles soient-ils, d'une nouvelle orientation des idées. Le temps n'est pas encore loin, par exemple, où nul chez nous n'eût songé à porter à vos institutions militaires l'intérêt qu'on leur voue maintenant. Le seul nom de milices aurait suffi à faire hausser les épaules; tandis qu'à présent, la voix de ceux qui font connaître l'état militaire de la Suisse est écoutée avec la plus vive attention. Je m'empresse d'ajouter que les admirateurs de votre organisation défensive n'ignorent pas que l'Espagne actuelle n'est pas le moins du monde en situation de posséder une armée de milices; mais ils estiment que, sur bien des points, nous devrions nous rapprocher de cet idéal si nous voulons, quelque jour, posséder une armée nationale aussi nombreuse et forte pour la défense du

pays, que bien constituée pour servir d'école de discipline à tout le corps social.

Puissent les hommes du progrès voir rapidement grossir leurs rangs et récolter bientôt les fruits de leur méritoire et patriotique travail!...

* * *

Il est très agréable de constater qu'à côté de beaucoup d'indifférence et d'inertie, existent des esprits élevés, que l'insuccès ne décourage pas et qui vont de l'avant, sans s'arrêter à considérer l'importance des éléments dont ils disposent, guidés seulement par cette devise : fais ce que tu peux, tu feras ce que tu dois. Parmi ces hommes d'élite, figure incontestablement le général Luque, commandant le corps d'armée de l'Andalousie. Avec des crédits mesquins, il a réussi à entraîner les troupes de son commandement dans des manœuvres d'une quinzaine de jours, à partir du 2 octobre. Les corps ont renforcé leurs effectifs par l'appel des soldats qu'on est obligé de détacher en congé temporaire, afin de ne pas dépasser les effectifs budgétaires. Pour les manœuvres d'ensemble, le général Luque a organisé deux divisions, sous les ordres des généraux Ortega et de los Rios. La seconde division devait s'opposer à la marche en avant de l'autre, censée l'avant-garde d'une armée venant de la Cordoue, et ayant pour but de s'emparer des hauteurs de Los Alcores entre Carmona et Alcala de Guadaira. Ces hauteurs commandent le plateau de Séville. Le directeur des manœuvres a laissé aux divisionnaires la liberté d'exécuter ce thème à leur guise et tout le monde a fait preuve de la meilleure volonté. Aussi, bien qu'il y ait eu d'assez nombreuses fautes à relever, ces exercices auront eu leur utilité. Chacun aura retiré son profit des erreurs commises.

Il faut savoir gré au général Luque de ses heureuses initiatives présentes et de celles qu'il ne manquera pas de développer à l'avenir, lui, le plus jeune de nos lieutenants-généraux, qui a conquis ses grades à la pointe de son épée, dans une carrière extrêmement brillante. Je suis heureux d'envoyer mes respectueux hommages à cet éminent officier général.

* * *

Je n'ai pas l'habitude de faire mention, dans mes chroniques, des officiers auxquels on accorde de l'avancement. Je dois m'écartez aujourd'hui de cette règle et vous parler du général de brigade, de promotion récente, don Manuel Benitez y Parodi. J'ai été bon prophète lorsque, vous énumérant les excellents services qu'il avait rendus dans ses anciennes fonctions de chef de notre dépôt de la guerre, j'exprimai l'avis qu'il ne tarderait pas à échanger ses galons de colonel contre les broderies de l'état-major général. Le général Benitez sort du corps d'état-major et ses états de service ne sauraient être plus brillants. Né en 1845, il entre en 1861 avec

le premier numéro, à l'Académie de son corps, d'où il sort premier lieutenant en 1865. Dès ce moment il n'a cessé de se faire remarquer comme vaillant soldat pendant la guerre carliste, de 1873 jusqu'à sa fin, comme savant officier, et comme esprit scientifique élevé. Aussi le trouvons-nous, dans le cours de sa carrière, chargé des services les plus délicats, tantôt dans les états-majors, tantôt dans les bureaux techniques du ministère de la guerre et dans les commissions spéciales. Il est porteur de nombreuses décorations soit nationales, soit étrangères, entre autres de celle d'officier de la légion d'honneur. Elles lui ont été conférées soit en récompense de ses brillants services, soit à l'occasion des importantes publications dont il est l'auteur, les unes exclusivement militaires, d'autres traitant des questions de mathématiques supérieures.

Le général Benitez est aussi vice-président de la Société de Géographie de Madrid. Malgré tant de mérites et de distinctions, il lui a fallu, pour obtenir l'écharpe rouge, 42 ans de service, être colonel d'état-major le plus ancien et recevoir les éloges qui, pour son labeur à la tête du dépôt de la guerre, lui ont été unanimement décernés.

A lui aussi je me complais à adresser mes plus chaleureuses félicitations.

* * *

Une des dernières mesures prises par le général Linarès, avant de déposer son portefeuille, a été, vu la démission obtenue des officiers en excédent, de modifier les dispositions de l'ordre royal du 15 février 1899. Dorénavant on amortira le 25 % des vacances d'officiers, au lieu de 50 %. Dans l'état-major général, sur trois vacances, on en amortit une.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

La retraite du généralissime Miles et la fin du régime de haut commandement.

— Le nouveau ministre de la guerre. — A propos de la loi de milices. — Deux appréciations différentes des opérations de 1898. — Les idées du général Miles sur la cavalerie. — Les manœuvres.

C'est le 8 août que s'est terminée la carrière de notre dernier généralissime, le lieutenant-général Miles. Quoique les avis soient très divisés en ce qui concerne les opinions et même la conduite de cet officier, tout le monde s'accorde à lui reconnaître de belles qualités militaires et de brillants états de service. Il est absolument indubitable aujourd'hui que s'il s'était trouvé au ministère, au lieu du général Alger, lors de la guerre contre l'Espagne, on eût évité bien des mécomptes et épargné aux trou-

pes la plupart des souffrances inutiles qui marquèrent toutes les étapes de cette déplorable campagne

On se rappelle les démêlés du général Miles avec l'administration à l'occasion des fraudes imputées par lui aux fournisseurs militaires qu'il accusait de nourrir l'armée avec du « bœuf embaumé » — un mot qui restera célèbre. Le dernier acte de sa vie de soldat fut, comme j'ai eu l'occasion de le mentionner dans une de mes précédentes chroniques, une tournée d'inspection aux Philippines, au cours de laquelle il dévoila, avec son énergie accoutumée, les excès commis par certains officiers et les mauvais traitements infligés aux indigènes.

Abstraction faite de toute question de personne, la retraite du général Miles est un événement dans nos annales militaires, car elle marque la fin du régime de haut commandement dans l'armée. En vertu de la loi du 14 février 1903, la situation de généralissime a été supprimée : il ne sera donc pas donné de successeur au commandant en chef et les attributions de celui-ci seront exercées par le Grand Etat-Major, à la tête duquel est en ce moment le lieutenant-général Young.

Je ne reviendrai pas, naturellement, sur les motifs qui ont amené ce changement radical dans nos rouages militaires. J'ai déjà eu, en effet, l'occasion de vous faire remarquer les tiraillements qui avaient toujours existé entre le ministre de la guerre et le généralissime, et qui avaient leur source dans de continuels conflits d'attributions. Aujourd'hui la situation est claire : le Président, chef constitutionnel de l'armée, administre cette dernière par l'intermédiaire du secrétaire de la guerre, généralement civil, lequel, pour les questions purement techniques, délègue ses pouvoirs au chef d'Etat-Major général. Il n'y a donc pas de chances pour que celui-ci soit jamais le rival du *Secretary of War* : il restera son aide et son conseiller légal.

C'est, bien entendu, avec beaucoup de curiosité et une certaine anxiété que l'on attend à l'œuvre le nouveau *General Staff*. Une chose est sûre, c'est qu'il y a fort à faire pour mettre notre armée, sous le rapport de la mobilisation notamment, sur le pied des autres nations. On s'en convaincra si l'on songe que les bureaux de la guerre n'ont jamais tenté de se procurer aucune donnée sur les ressources en chevaux et en attelages des divers Etats de l'Union, et qu'il n'existe en ce moment aucun plan fixe pour le transport des troupes sur les voies ferrées en cas de guerre.

— A peu près à la même date où le général Miles était frappé de la limite d'âge, le ministre de la guerre Root donnait sa démission et était remplacé par le juge Taft, gouverneur général des Philippines. M. Root familier depuis des années avec les questions militaires, fut un de nos ministres les plus efficaces et sa retraite est fort regrettable au moment

où il s'agit de mettre à l'épreuve les importantes réformes dont il est l'auteur. Son successeur, homme politique et juriste de valeur, n'est guère préparé, semble-t-il, à la lourde tâche qui va lui incomber. Mais avant de le juger, il faut le voir à l'ouvrage !

— Parmi les difficultés auxquelles le nouveau ministre aura à faire face, la moindre n'est pas le fonctionnement de la récente loi de milices, dont je vous entretenais dans ma dernière chronique. Déjà, surtout dans le Sud, on a vu des corps se licencier en signe de protestation contre ce qu'ils qualifient, absolument à tort du reste, d'ingérence abusive du gouvernement fédéral dans les affaires des Etats. C'est ainsi que l'on a pu assister à la disparition de la fameuse *Washington Artillery*, de la Nouvelle-Orléans, un des plus anciens régiments de la milice.

Des faits de cette nature ne prouvent qu'une chose, c'est que la *Dick Law* n'est pas bien comprise des intéressés. Si vous vous reportez aux explications données ici-même au mois d'août dernier, vous verrez que le nouveau bill pêche plutôt par la timidité que par l'excès de zèle en fait d'innovations.

Comme on devait s'y attendre, le regain d'intérêt qui s'attache maintenant à la milice a provoqué de nombreuses discussions et fait naître un nombre considérable d'études sur la matière. Des unes et des autres se dégage le fait que les partisans de ce genre de troupes se divisent chez nous en deux camps bien tranchés : ceux qui ne veulent voir en elles que de simples forces locales, chargées principalement du maintien de l'ordre dans l'étendue de leurs territoires respectifs ; et ceux qui au contraire comptent sur la milice comme troupes de deuxième ligne, destinées à soutenir l'armée régulière en cas de guerre étrangère. Le second point de vue, vous le savez, est celui qui a aujourd'hui la sanction officielle, mais — c'est le jeu naturel des choses, — certains de ses adeptes vont maintenant trop loin. Autant il serait regrettable de ne pas chercher à utiliser, le cas échéant, pour la défense générale du territoire, des gardes nationales relativement exercées et en tout cas organisées et encadrées ; autant il est dangereux de s'imaginer, comme le lieutenant-colonel Parker le fait dans la *North American Review* du mois d'août dernier, que par la seule vertu du « *Dick Bill* », on verra surgir au besoin en six heures, 150 000 *national guards*, embriegadés, entièrement équipés, entraînés et prêts à marcher. On se demande où un officier aussi compétent que le chef du bureau de la milice au ministère a pu puiser de telles illusions. Nos milices, il est vrai, se sont maintes fois mobilisées en quelques heures pour réprimer des désordres ; toutefois, nul ne serait tenté d'établir une analogie quelconque entre le service de police et le service en campagne. Quant aux améliorations résultant de la loi de février, il faut, avant de les faire entrer en ligne de compte, attendre que nos quarante-cinq Etats aient bien voulu prêter leur concours au législateur.

— En tout cas, il n'est pas à craindre que l'optimisme du colonel Parker ne soit partagé par le chef d'Etat-Major général, s'il faut s'en rapporter à une interview récente accordée par lui au correspondant d'un journal de Washington. Le général Young, amené à comparer les opérations anglaises dans le sud de l'Afrique avec la guerre hispano-américaine, déclara que les fautes des Anglais furent imputables au manque de préparation, tandis que celles commises en 1898 ont été dues uniquement à l'inaptitude du commandement à « manier » les volontaires. C'est là une opinion qui a au moins le mérite de l'originalité. Il est étonnant, pour ne pas dire plus, que l'officier choisi pour faire fonctionner le nouveau service d'Etat-Major et mener à bien, en somme, les réformes élaborées par le secrétaire Root, vienne nous annoncer que tout a toujours été pour le mieux dans les bureaux de la guerre — ce qui revient à dire qu'il n'était pas nécessaire de rien changer !

Comme contraste à l'opinion du général Young, on ne saurait mieux faire que de citer un article à sensation publié récemment dans la *Post* de Londres par un critique américain, M. Poultney Bigelon. Cette petite étude n'est, en réalité, d'un bout à l'autre, qu'une satire extrêmement mordante des conditions qui prévalaient dans nos milieux militaires au début de la guerre contre l'Espagne. Certains passages de l'article en question sont saisissants de vérité.

« Dieu combattit pour nous dans cette campagne, s'écrie M. Bigelon, ainsi qu'il le fera peut-être dans la prochaine, ce qui n'empêche pas que nos soldats reviennent dans leurs garnisons décimés par la maladie et pleins de dégoût pour les politiciens qui les avaient lancés dans une expédition sous les tropiques sans prendre les précautions les plus élémentaires pour la santé des troupes..... Pendant les préparatifs d'embarquement, dit-il plus loin, le ministère ressemblait à un bureau de courtage, où des politiciens troquaient leurs services et leur influence contre des emplois et des commandements pour leurs créatures..... Et le seul obstacle, peut-être, que pût rencontrer un homme qui cherchait à servir son pays était le fait d'avoir appris son métier à l'école militaire de West Point ! »

Un tel langage n'est pas de nature à plaire aux jingoïstes militaires ; mais, à notre humble avis, il est plus conforme aux vrais intérêts de l'armée et du pays que les affirmations couleur de rose du colonel Parker ou du général Young.

Le général Miles, lui aussi, a cru devoir formuler dernièrement quelques remarques sur les points faibles et les besoins de notre organisation militaire. Dans une lettre adressée au ministre de la guerre et qui est en quelque sorte son legs à cette armée dont il fit partie pendant presque un demi-siècle, il développe, en ce qui concerne la cavalerie, des idées très radicales. Il considère cette arme comme beaucoup trop nombreuse, car

sa proportion, relativement à l'infanterie, est de $\frac{1}{2}$, au lieu de $\frac{1}{7}$ en Angleterre, $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{4}$ dans les autres puissances continentales. Que la cavalerie ait perdu de son importance sur le champ de bataille, on ne saurait le nier ; mais même en restreignant l'emploi de ces troupes, ainsi que le veut le général Miles, à l'accomplissement de raids, il n'est pas facile d'admettre avec lui que les ressources des Etats-Unis en cavaliers sont telles que l'on pourrait recruter rapidement en cas de guerre tous les escadrons nécessaires. Ce genre de raisonnement suppose toujours une mobilisation d'une lenteur extraordinaire. Les fameux Rough-Riders eux-mêmes, tout triés sur le volet et bien encadrés qu'ils fussent, n'avaient ni discipline ni cohésion lorsqu'après de longues semaines de préparation dans les camps du sud ils arrivèrent à Cuba.

Quoiqu'il en soit, l'ex-généralissime préconise la suppression de cinq régiments de cavalerie sur quinze et leur remplacement par cinq régiments d'éclaireurs-pionniers, composés de bicyclistes, motocyclistes et automobilistes, munis d'un matériel suffisant pour établir ou rétablir les communications électriques, réparer les routes ainsi que les ouvrages d'art endommagés par l'ennemi, etc.

Sans doute, ce plan présente un certain attrait en raison même de son originalité. Ses difficultés d'exécution sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire de les énumérer. Remarquons seulement que la question d'argent ne serait que secondaire si l'on était sorti de la période de tâtonnements en matière de locomotion automobile.

— Les manœuvres d'automne, qui ne sont pas terminées au moment où j'écris ces lignes, ont cette année une importance particulière en raison du nombre relativement considérable d'unités de la Garde Nationale qui y prennent part. C'est là, vous le savez, l'exécution d'une des principales prescriptions de la nouvelle loi de milices.

Il y a, cette fois, deux centres de manœuvres : l'un à Fort Riley (Kansas) comme en 1902, l'autre à West Point (Kentucky).

Des exercices combinés pour l'armée et la marine ont eu lieu, en outre, du 22 au 29 août près de Portland (Maine) ; ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'année dernière à Long Island Sound (voir la livraison de novembre 1902), si ce n'est qu'ils ont donné aux 1^{er} et 2^e régiments d'infanterie ainsi qu'au Signal Corps et aux ambulances de l'Etat du Maine la tâche qui était dévolue en 1902 à la milice du Massachusetts¹. Notons que pour ces opérations, les troupes du Maine étaient en khaki, avec havresac, couverture, poncho et demi-tente (*shelter half*) ; les uniformes de drap bleu étaient transportés dans les fourgons des convois régimentaires.

¹ Le 1^{er} régiment d'artillerie de Massachusetts a été d'ailleurs également convoqué à Portland.

La Garde Nationale de New-York est malheureusement trop loin des grands centres militaires pour avoir eu jusqu'ici l'occasion de figurer aux exercices d'automne.

Cependant deux compagnies de signaleurs ont été envoyées aux manœuvres de Portland, et son 13^e régiment (jadis infanterie, aujourd'hui artillerie à pied), réuni avec deux compagnies de l'artillerie du Connecticut, a fait un stage de dix jours à Ft Terry pour y être initié par les réguliers au service des pièces de gros calibre. Pour le reste tout s'est borné à des campements d'une semaine ; on a pu voir à Peekskill — le camp d'instruction de la milice new-yorkaise — pour la première fois le 22^e régiment qui appartenait autrefois à l'infanterie, manœuvrer comme pionniers. Une des innovations de cette année, à Peekskill, consiste dans la simplification de l'installation et de l'alimentation des troupes. Les denrées de luxe, d'ordinaire fournies libéralement aux gardes nationaux (lait sucre, tartes, etc.), sont éliminées et d'une manière générale les conditions d'existence des miliciens au camp sont mises plus en rapport avec celles du service en campagne des réguliers.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le gouverneur militaire de Paris. — Le nouveau règlement de manœuvre de l'artillerie. — La propagande républicaine dans l'armée. — La santé du soldat. — L'antialcoolisme.

Ce que j'avais prévu s'est réalisé. Le général Dessirier a été nommé gouverneur de Paris. C'est un brave soldat, actif et capable. Mais il est encore plus « veinard » que brave, qu'actif et que capable. C'est un « roublard » comme tous les Bourguignons. Il s'est arrangé de façon à naître dans le pays de M Grévy, ce qui l'a fait entrer à l'Elysée il y a quelque vingt-quatre ans, et ce qui lui a valu la réputation d'être républicain. Il s'est arrangé de façon à être lieutenant au 2^e zouaves avec le futur général Grasset, ami personnel du président Loubet, de telle sorte que l'Elysée a accepté de le patronner du jour où il a reconnu que la candidature de son protégé Voyron n'aurait aucune chance.

Le général Dessirier est jeune : il a encore cinq ans à faire avant l'âge de la retraite. Il est vraisemblablement assuré de garder son poste pendant tout ce temps-là. S'il cessait de plaire, on aurait eu la ressource de l'en retirer en lui donnant comme compensation un siège au Conseil supérieur si... s'il n'occupait déjà ce siège. Il a tout à la fois. Il est comblé d'honneurs, et le voici quasiment inamovible. Aussi les journaux qui

craignent les coups d'Etat sont-ils furieux. Ils parlent de césarisme, de dictature !... Il faut bien parler de quelque chose.

Le général Niox, auquel on avait songé à donner le gouvernement militaire de Paris, a été nommé président du comité de l'infanterie, lui qui est avant tout officier d'état-major. Par contre, le général Hagron, qui est avant tout fantassin, a été nommé président du comité d'état-major. Il paraît que c'est ainsi qu'on fait les bonnes maisons.

Puisque j'en suis à m'occuper des derniers mouvements, je signale le maintien du général Percin, promu divisionnaire, à la tête du cabinet du ministre. Il est vrai qu'il n'en conserve que provisoirement la direction. On dit que sa succession est réservée à un colonel breveté qui n'aura achevé que dans six ou huit mois son stage réglementaire de deux ans dans la troupe. On dit aussi que le général André a voulu garder son chef de cabinet pour dresser les prochains tableaux d'avancement, c'est-à-dire pour continuer l'œuvre d'épuration qu'il a entreprise¹.

. . .

Le Règlement provisoire du 16 novembre 1901 sur les manœuvres de l'artillerie de campagne a été remplacé, le 8 juin de cette année, par un texte définitif qui, d'ailleurs, diffère très peu de la rédaction primitive.

Celle-ci, en effet, ne donnait prise, de l'avis des gens du métier consultés, qu'à des critiques de détail. Il a été tenu compte d'un certain nombre de ces observations : on a précisé quelques points susceptibles de fausses interprétations ; mais on s'est refusé à rétrécir les prescriptions : au contraire, on s'est efforcé de les élargir en même temps que de les simplifier. On aurait pu, ce me semble, aller plus loin encore dans cette voie. Quel besoin y a-t-il, par exemple, d'apprendre le « pas en arrière », qui ne sert même plus à ouvrir les rangs ? Quel besoin aussi de réglementer le concours de conduite des voitures ? Et que d'autres inutiles minuties je pourrais encore citer !

Bien que la séparation des matières en deux volumes ait soulevé quelques protestations, elle a été maintenue. Le premier contient « les principes et la manœuvre » ; le second renferme « les descriptions et renseignements ». J'aurais préféré, pour ma part, si on devait faire la scission, un tome relatif à ce qui ne sert qu'en temps de paix (le concours des voitures y eût trouvé place, et le tir à la cible, et les revues, et les défilés, et la manière de suspendre les harnais dans les selleries, puisqu'on a cru

¹ Le général Percin va probablement commander la 10^e division d'infanterie, celle à la tête de laquelle se trouvait le général André lorsqu'il a été nommé ministre.

Autres mutations. Le général de Lacroix quitte l'Ecole supérieure de guerre pour devenir gouverneur de Lyon. C'est un galant homme. Il est remplacé dans ses hautes fonctions par un homme d'une grande valeur, auquel on reproche seulement de n'avoir pas su se faire d'ennemis. Je parle du général Brun, ci-devant sous-chef de l'état-major de l'armée.

devoir descendre à ces puérilités) et un tome relatif au service en campagne. C'est celui-ci seul qu'on aurait emporté en cas de mobilisation.

Les « Bases de l'instruction » ont continué à empiéter sur les droits et devoirs du commandement. On ne voit pas ce que viennent faire des questions d'avancement dans un Règlement de manœuvres. Il a supprimé l'obligation de réciter le « littéral » des théories, et c'est fort bien. Mais j'estime qu'il eût été mieux de n'en pas parler du tout.

L'instruction à pied a été mise en concordance avec les nouveaux Règlements d'infanterie et, dans une certaine mesure, — mais dans une certaine mesure seulement, — avec l'Instruction du 22 octobre 1902 sur la gymnastique. C'est donc une refonte complète qu'a subie cette partie du Règlement, alors que, au contraire, le Titre III (*Instruction d'artillerie*) n'a été l'objet que de remaniements de détail. Je citerai des simplifications apportées dans l'exécution du fauchage, la suppression de certains commandements pour le tir par rafales, de nouvelles règles pour la correction de la hauteur d'éclatement et pour le tir sur obstacle. On a modifié légèrement la manière d'entrer en batterie, que j'aurais préféré qu'on passât sous silence, car, à la guerre, on n'entre pas en batterie, et je lis, à l'article 1^{er} (§ 7), que « l'instruction a pour but *unique* (vous entendez bien : pas *principal*, unique !) la préparation à la guerre. » Vieux cliché dont on tient si peu de compte que, quatre pages plus loin, nous voyons (§ 19) enseigner aux canonniers le service « intérieur », l'administration et la législation.

Les exemples donnés pour l'application du mécanisme du tir ont été complétés de façon à ce qu'aucun cas important ne fût omis. Je doute pourtant qu'ils permettent à un officier non familiarisé avec le matériel de 75 de comprendre le mécanisme en question.

Dans l'Ecole du canonnière à cheval, on a réintroduit la *volte* (!) et on a spécifié que, dans le travail en bridon, les exercices à distances fixes ne viendraient qu'après les exercices à distances indéterminées. Espérons que la préparation à la guerre en sera facilitée. Mais combien je mets au-dessus de ces infiniment petits de l'instruction la fixation définitive et *ne varietur* des diverses allures : le *pas* sera toujours de 100 mètres à la minute ; le *trot*, de 200 mètres, toujours. Voilà un progrès que j'ai réclamé bien des fois et que je regarde comme étant considérable, puisque la conservation des attelages en dépend. Or, si l'infanterie a besoin de bonnes jambes, l'artillerie a besoin de bons chevaux. Avant de tirer, il faut marcher. Dans l'ordre rationnel, la conduite des voitures doit venir avant le service des pièces. On se met en batterie avant de faire feu.

Puisque je parle des mises en batterie, j'ai à signaler que cette opération a été quelque peu modifiée. Le déploiement en bataille, la mise à l'abri des avant-trains dans la formation de combat, la rédaction des devoirs du chef de l'échelon de combat ont reçu des retouches d'ailleurs

assez légères. Les attributions des différents grades, aussi. Le maréchal-des-logis chef a été promu au rang d'agent de liaison principal, au détriment du brigadier-fourrier. De même la répartition du personnel entre les différentes pièces a subi des changements, ce qui ne devrait pas, ce me semble, dépendre d'un Règlement de manœuvres. La « colonne doublée » s'appelle maintenant « colonne *par pièces doublées* »; la « masse » est devenue la « ligne de colonnes doublées ».

De même, dans l'instruction à pied, on a donné à l'ancien pas *accéléré* le nom de pas « *cadencé* », ce qui n'empêche que, pour revenir du pas gymnastique au pas cadencé (§ 72), on commande : « *Pas accéléré! Marche!* »

Puisque j'en suis aux définitions, en voici quelques-unes nouvelles qui vous intéresseront, je pense, et qui peut-être vous étonneront :

§ 215. On dit que le canon est *assis*, lorsque la bâche est suffisamment enfoncée dans le sol pour que l'affût ne recule pas.

L'abatage consiste à faire monter les roues du canon sur les patins du frein de roues.

§ 253. Dans le *pointage collectif*, tous les canons sont pointés sur un même point de pointage avec des dérives différentes, telles que le front de l'objectif se trouve régulièrement battu dans toute son étendue.

Dans le *pointage individuel*, les canons sont pointés directement sur les portions de l'objectif qui leur correspondent respectivement, avec une même dérive.

§ 258. On appelle *salve* la succession¹ des coups d'une batterie tirés sur une même hausse, dans un ordre déterminé, à raison d'un coup par pièce.

On appelle *rafale* l'ensemble des coups d'une batterie tirés sur une même hausse, sans ordre déterminé, à raison d'un ou plusieurs coups par pièce.

§ 274. Une batterie est dite *en position de surveillance* lorsqu'elle est en batterie, à l'abri des vues de l'ennemi, et prête à ouvrir le feu.

Une batterie est dite *en position d'attente* lorsqu'elle est sur avant-trains attelés, à l'abri des vues de l'ennemi, à proximité d'emplacements reconnus et qui seront vraisemblablement occupés, prête, dans tous les cas, à être portée sur tout emplacement favorable.

§ 693. Le commandant du parc ordonne la répartition de ses échelons sur le terrain. Il fixe :

1^o Le *point de dislocation* de l'échelon le plus avancé du parc de corps d'armée. (C'est en ce point, qui doit de préférence correspondre à un nœud de routes, que s'arrêtera cet échelon ; et c'est de là que l'on fera rayonner les sections de munitions ou les détachements de sections de munitions d'infanterie vers les points du champ de bataille où leur présence sera nécessaire. Le point de dislocation est en même temps un *point de rassemblement*, aussi bien pour les sections vides que pour les sections pleines. Il ne devra pas, en principe, se trouver à moins de cinq kilomètres de la ligne de bataille) ;

¹ Autrefois la salve était un tir *simultané*. Il est déroutant de voir attribuer à un tir successif une expression dont le sens était aussi nettement déterminé.

2^o Le point de stationnement de l'échelon de deuxième ligne, d'où l'on enverra les sections de munitions au point de dislocation au fur et à mesure des besoins ;

3^o Le point de stationnement du dernier échelon, où pourront venir se ravitailler les sections de munitions d'artillerie de 75.

(J'ai transcrit ce paragraphe parce qu'il donne une idée assez nette du fonctionnement actuel du service du ravitaillement).

Des quelques indications forcément très incomplètes qui précèdent résulte que, si les modifications apportées au texte du 16 novembre 1901 sont, tout bien considéré, d'ordre secondaire, il y en a eu énormément, et cette foule de petites améliorations qui ont été opérées finit par constituer un changement notable.

* * *

La propagande républicaine s'exerce dans l'armée. Deux ouvrages récents y sont destinés, qui méritent une mention. Cette mention serait même très élogieuse, si je n'étais très foncièrement et incurablement conservateur. J'estime qu'on a tort, dans certains cas, d'avoir trop raison. Certaines idées sont excellentes en soi, qui ne doivent pas être émises, parce qu'il y a danger à troubler l'ordre des choses établi, à moins de nécessité. *Quieta non movere* est une excellente règle de conduite dont peut-être les auteurs de *L'Armée* auraient bien fait de s'inspirer. Si toutes les hardesses sont permises dans une étude théorique destinée aux penseurs, il n'est peut-être pas sage de les jeter dans la masse. Or, c'est bien à la masse, évidemment, que s'adresse cette brochure de 218 pages qui ne coûte que la bagatelle de soixante centimes, comme disent les boniments de la foire. Pour ma part, j'apprécie la valeur intrinsèque de l'œuvre, qui n'a pas été sans modifier mes idées, sans me montrer sous un jour tout nouveau pour moi un certain nombre de questions primordiales; mais je fais toutes mes réserves sur l'opportunité de la publication.

L'autre ouvrage auquel je faisais allusion échappe à cette observation. C'est une mince plaquette d'une quarantaine de pages composée de deux études — « L'éducation intégrale du citoyen au régiment » et « L'émancipation de l'officier » — réunies sous ce titre : *Les bases de l'armée nationale*.

* * *

La librairie militaire est en morte saison. J'ai pourtant sur ma table quelques livres dont un au moins mérite d'autant plus d'être mentionné que je l'ai entendu critiquer assez vivement, je ne sais trop pourquoi.

Il s'agit de l'*Histoire de la guerre de 1870-1871*, par Pierre Lehautcourt¹

¹ Wissembourg, Fræschviller, Spicheren. Un volume grand in-octavo de 585 pages, avec quatre cartes (qui ne sont peut-être pas ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage.) Paris et Nancy, Berger-Levrault & Cie, 1903. - Prix : 6 fr.

On a eu beau chercher à me démontrer que c'est une œuvre médiocre et discutable, j'en aime infiniment le ton et la composition ; les chapitres m'en paraissent bien coupés ; le style en est nerveux ; et la vie circule entre les lignes. Le récit est animé, précis et, sinon coloré, du moins d'un dessin très ferme. L'auteur est sans cesse présent : s'il cherche toujours à rester impartial, jamais il ne se montre indifférent ; il mêle en proportions très heureuses les citations au texte, et il met en œuvre avec sobriété une documentation qui est riche, mais sans excès. Chacun de ses volumes me paraît en progrès sur les précédents, et ce que je viens de lire du tome III m'a laissé une excellente impression. Voilà comment je comprends qu'on écrive l'histoire.

Dans le *Journal des sciences militaires*, on lira avec plaisir le commencement d'une nouvelle étude du général Lewal sur *La guerre aux ravitaillements*. L'éminent écrivain, qu'on représentait comme gravement malade, n'a pas abandonné la plume, et c'est avec beaucoup de verve qu'il s'applique à développer la thèse énoncée en ces termes par le général Denis Davidoff :

Celui qui saura employer la guerre de partisans de manière à détruire toutes les ressources matérielles de l'ennemi, prendra sur lui un avantage immense sans avoir remporté de victoires.

L'idée est originale ; elle est, je crois, très juste, et ce n'est pas sans curiosité que j'attends les articles que l'auteur consacrera à entrer dans le détail.

Toujours dans la même Revue, je trouve quelques *Réflexions sur la conduite du feu* (de l'infanterie), qui ne me semblent pas banales du tout. Elles sont du lieutenant Lefebvre, dont j'ai déjà eu à louer les remarquables travaux sur le paysage militaire (novembre 1901, page 967, et février 1902, page 188). En cette occurrence-ci, c'est encore son talent de dessinateur que le jeune officier met judicieusement à contribution : il tire un parti très heureux de la facilité avec laquelle son crayon représente les objets et de la précision avec laquelle son œil les voit. Ceci prouve que tout a son utilité, et que, pour si éloignés qu'ils puissent paraître, de prime abord, de l'art militaire, les arts plastiques peuvent lui rendre des services fort appréciables, si on sait utiliser les ressources qu'il y a en eux.

La *Revue scientifique* du 3 octobre renferme deux articles sur lesquels j'appelle l'attention :

C'est d'abord (page 441) une note de M. E. Boyer qui, tout en louant fort l'objet du nouveau Manuel de gymnastique, revient sur les critiques déjà formulées par le docteur Philippe Tissié, et dont j'ai parlé dans mes chroniques de février et juin de cette année, pages 472 et 502. Mais il en formule d'autres et se plaint de la circulaire du 23 juin dernier qui accorde un mois aux professeurs et aux moniteurs de gymnastique pour apprendre

la méthode nouvelle. Un mois ! Est-ce assez pour se débarrasser de mauvaises habitudes invétérées et pour se pénétrer de l'esprit de la réforme de façon à l'appliquer intelligemment et fructueusement. Un mois ! quand, en Suède, où la gymnastique de Ling a pris naissance, on n'exige pas moins de trois ans d'études pour les jeunes gens qui se destinent à l'enseigner. (Aux jeunes filles, on n'en demande que deux, soit dit en passant.)

Les résultats ont prouvé l'insuffisance de l'enseignement trop hâtivement donné en France.

Tous les soldats que j'ai interrogés dans les régiments où cette gymnastique a été pratiquée, exception faite de la garnison de Pau où M. Tissié a dirigé pendant quelque temps les exercices gymnastiques, tous ces soldats, dit M. E. Boyer, se plaignent que la gymnastique nouvelle est fatigante à l'excès ; des officiers expriment le même avis. Pourtant tous ceux qui ont fait de la gymnastique en Suède et, en particulier (*sic*), les soldats de la garnison de Pau, ont pu constater que la méthode suédoise est essentiellement progressive et ne demande à l'individu rien au delà de ses forces¹.

L'autre article dont je parlais tout à l'heure est de M. V. Lowenthal qui revient encore sur la question de morbidité et de mortalité dans l'armée française. Vous savez que, malheureusement ! c'est là une question qui n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour chez nous. J'en ai parlé maintes fois longuement et, en particulier, comme dit M. E. Boyer, dans la chronique d'avril dernier, page 347. Mais comment rester indifférent à des informations du genre de celle que donnait récemment l'agence Havas ? C'est une dépêche de Blida :

On a cinq nouveaux décès à déplorer aujourd'hui parmi les soldats en traitement à l'hôpital militaire : trois du 1^{er} zouaves, et deux du 17^e escadron du train des équipages. Malgré tout le dévouement des docteurs et des infirmiers, d'autres décès sont imminents.

Les enterrements se font par deux, soir et matin. Des piquets sont constamment de service, tout armés, pour rendre les honneurs.

Le pays reste légitimement soucieux à la lecture de dépêches de ce genre ; il ne saurait se désintéresser des polémiques engagées entre les hommes de science dont les uns, comme le docteur Chervin, prétendent que les conseils de revision pratiquent « de mieux en mieux les éliminations des éléments débiles », tandis que, d'après M. Lowenthal, ils admettent les malingres avec une facilité déplorable, facilité qui, à l'en croire, serait la cause la plus certaine des maladies constatées en si grand nombre dans les hôpitaux militaires.

¹ M. Philippe Tissié reprend cette question avec d'abondants développements et de très intéressants détails dans la *Revue scientifique*. Le premier article de sa nouvelle série est du 7 de ce mois. Je ne saurais trop en recommander la lecture aux personnes qui désireraient se renseigner sur l'enseignement de la gymnastique non seulement dans l'armée, mais encore au dehors.

On sait que le général André s'est rendu à ces observations et qu'il a prescrit une sévère sélection. Aussi, bien que les opérations aient porté sur un nombre de jeunes gens à peu près égal à ce qu'il était l'an passé, le contingent incorporé en 1903 présente-t-il un déficit d'environ 15 000 sur celui qui a été incorporé en 1902¹. L'examen des « ajournés », en particulier, a été particulièrement sévère : il n'a laissé passer que 3000 « bons pour le service », tandis qu'il en fournissait 8000, l'an dernier. Autrement dit, on a renoncé, semble-t-il, à utiliser les *demi-bons*. J'estime que c'est une erreur et que, en tous cas, en y renonçant, on tourne le dos à la direction qu'indiquait M. Roland et dans laquelle le Sénat n'a pas craint de marcher. Mais j'ajoute que mieux vaut ne pas employer les malingres que de les employer aussi complètement à contresens qu'on l'a fait jusqu'ici.

Puisque j'en suis à parler médecine, un mot, pour signaler une très intéressante publication du docteur Ferrier². Il s'agit, comme le dit le médecin principal Benech, directeur du service de santé du 20^e corps d'armée, d'un problème de tactique sanitaire, dont l'objet est de créer, d'improviser avec des ressources locales, en prévision de l'afflux de blessés que produira une bataille, des moyens d'action supérieurs à ceux que donnent les ambulances et les hôpitaux réglementaires, établissements condamnés à être certainement insuffisants en ces moments critiques. Il faut donc les compléter temporairement par des expédients intelligemment choisis. De même que les combattants ou les pionniers sont obligés d'organiser défensivement certaines localités, il en est d'autres que le corps médical est appelé à organiser sanitairement, si je puis ainsi dire.

Le docteur Ferrier, qui est ou qui a été professeur agrégé au Val-de-Grâce, « et qui se trouvait ainsi bien préparé à s'occuper de cette question d'hospitalisation, dit M. Benech, n'a pas hésité à étudier les questions de tactique sanitaire, et les a abordées avec d'autant plus de succès et de sûreté qu'il n'a eu qu'à appliquer les méthodes scientifiques dont il se servait quotidiennement pour ses travaux d'hygiène. »

Les médecins ne sont pas les seuls que la lecture de cette brochure doive intéresser. Les officiers de troupe en tireront aussi profit. Je signale, entre autres détails à leur usage, la figure 10, page 81, représentant « le modèle d'un foyer de campagne qui donnerait en manœuvres de bons résultats. »

On trace sur le terrain une croix au moyen de deux rigoles se coupant à angles droits. A la jonction des deux lignes, on construit une cheminée avec

¹ Voir, dans le *Temps* du 10 de ce mois, une comparaison très instructive sur « les ressources du recrutement en France et en Allemagne ».

² *De l'hospitalisation d'urgence en temps de guerre*. Un volume in-12 de 147 pages avec 12 figures. — Paris, F. R. de Rudeval, 1903. — Prix : 3 francs.

les mottes de gazon retirées des rigoles. Quelle que soit sa direction, *le vent embouchera toujours une des quatre ouvertures*, pour ressortir par la cheminée centrale devenue un véritable tuyau d'appel pour les autres rigoles plus mal orientées. Ce genre de foyer *réaliserait* couramment un tirage assez puissant pour permettre l'utilisation du bois vert.

Le conditionnel que j'ai souligné m'inquiète un peu. Signifie-t-il que les résultats réalisés seraient bons, *si* on en croyait certaines personnes ? ou qu'ils seraient bons, *si* on faisait l'essai ? Dans le premier cas, le conditionnel ne serait que dubitatif. Il serait affirmatif dans le second.

Je ne sors guère de mon sujet, qui est la santé des troupes, en mentionnant ce qui a été dit au Congrès national antialcoolique tenu à l'Ecole de médecine du 26 au 29 octobre. Le capitaine de Tinan, du 7^e dragons, y a lu un rapport indiquant le peu qui a été fait pour chasser l'alcoolisme des casernes et montrant tout ce qui est à faire, à commencer par la reconstruction des dites casernes et la fermeture des cantines¹.

Je me trouvais là avec le capitaine de Malleray, qui a fait sa spécialité de ces questions et qui les a traitées avec beaucoup de compétence dans la *Bibliothèque universelle* de novembre 1902 et dans la *Revue de Paris* du 15 octobre dernier, à la suite d'études comparatives qu'il a poursuivies à l'étranger, dans presque toutes les armées européennes. Ses recherches l'ont incliné aux solutions modérées, et l'intransigeance des conclusions énoncées par le rapporteur l'a trouvé quelque peu sceptique.

Ainsi il ne m'a pas paru goûter beaucoup l'idée d'ouvrir les casernes, sous ce prétexte qu'on ne songe jamais plus à sortir que lorsqu'on est enfermé, et que, s'il n'y avait pas des portes aux prisons, et des grilles, et des gardes-chiourmes, les détenus ne demanderaient pas mieux que de rester librement captifs dans leurs cellules. Ils ne tiennent à la liberté, paraît-il, que parce qu'on la leur refuse.

Non moins utopique, le conseil d'exercer une surveillance sévère sur les cantines, ou de les supprimer. La sagesse veut qu'on les conserve, sauf à les transformer en les faisant gérer par les corps et à leur profit. Que, de plus, on obtienne des officiers et des sous-officiers qu'ils renoncent aux beuveries appelées « réceptions » et qu'on en finisse avec la tradition des punchs et des apéritifs. Mais que, surtout, on éclaire l'armée et la population sur les dangers que lui fait courir le progrès du vice, qu'on parle à la raison d'hommes de plus en plus préparés par l'instruction qu'ils ont reçue à profiter d'un enseignement scientifiquement donné.

¹ Je recommande la lecture du *Rôle de l'officier* (dans la campagne antialcoolique), par le capitaine P. Tallon, du 26^e régiment d'infanterie. C'est une brochure in-12 de 16 pages, qui coûte 75 centimes, et qui est éditée par la maison Berger-Levrault.

